

NOTE EXPLICATIVE SUR DES REGLES DE VIE AU LYCEE EN 2024/2025

TOUT RETARD PORTE PREJUDICE A LA SCOLARITE. ILS NE SONT PAS ACCEPTES.

L'élève doit veiller à une **punctualité rigoureuse** à tous les cours et rendez-vous.

En cas de retard, **l'élève se présente d'abord en cours**. Des billets de retard ne seront plus remis en vie scolaire.

Si l'élève n'est pas accepté en classe par le professeur, l'élève doit se diriger immédiatement en vie scolaire. Il doit rester en étude jusqu'à la fin de l'heure et ne pourra retourner en cours qu'à l'heure suivante.

Les retards non justifiables répétés seront examinés sur un plan disciplinaire.

LES ABSENCES EN COURS NUISENT A LA SCOLARITE ET COMPROMETTENT LA REUSSITE.

L'élève doit être **assidu à tous les cours de son emploi du temps**. Les absences doivent rester exceptionnelles.

En cas d'absence, les responsables légaux de l'élève doivent prévenir la vie scolaire au plus vite. L'élève doit fournir un justificatif à son absence (rédigé par les responsables légaux) dès son retour au lycée. Les messages via *Pronote* sont valides. Les absences injustifiées peuvent aussi être examinées sur un plan disciplinaire.

La présence de l'élève à l'ensemble des évaluations est requise.

En cas d'absence justifiée à une évaluation, le professeur peut décider d'un rattrapage qui aura lieu un mercredi après-midi. Les créneaux du rattrapage ne sont pas à la convenance de l'élève.

RESPECT DU FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT

Le badge d'accès au lycée atteste de l'identité scolaire et de l'appartenance de l'élève à l'établissement, il est **obligatoire** tous les jours (ouverture du portail/self).

Il doit impérativement et explicitement comporter le **nom, le prénom et la classe de l'élève**, ainsi qu'une **photo** d'identité récente.

Il doit être présenté à toute demande d'un personnel de l'établissement.

L'élève doit respecter l'ensemble des personnes, les bâtiments, les matériels et les biens communs.

L'élève doit rester attentif aux consignes de sécurité et de circulation, particulièrement dans le contexte des travaux de l'établissement.

L'élève doit signaler tout dysfonctionnement ou dégradation constaté.

Par respect de la politesse, **le port de tout couvre-chef est interdit à l'intérieur** de tous les locaux du lycée.

CIRCULATIONS ET LIEUX DE VIE AU LYCEE EN DEHORS DES COURS

En dehors des cours, les élèves peuvent profiter des espaces suivants : hall du bâtiment B, hall du bâtiment D, foyer, salles d'études, CDI, extérieurs.

Les élèves ne doivent pas stationner dans les couloirs en dehors des cours.

L'élève doit consulter régulièrement *Pronote* pour rester informé des mises à jour de son emploi du temps.

L'élève doit veiller par lui-même à sécuriser son matériel. Il doit éviter d'apporter des objets de valeurs.

L'élève doit vérifier que son téléphone est chargé pour la journée. Il ne doit pas le recharger sur le réseau électrique du lycée.

EN CAS DE QUESTION OU DE BESOIN, L'ÉLÈVE ET SES REPRESENTANTS LEGAUX PEUVENT FAIRE APPEL AUX MEMBRES DE L'ÉQUIPE EDUCATIVE